

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
416^{ÈME} RÉUNION AU NIVEAU DES
CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
29 JANVIER 2014

PSC/AHG/COMM.3(CDXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 416^{ème} réunion, tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le 29 janvier 2014, a adopté la décision qui suit sur la situation en Égypte.

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Égypte [PSC/AHG/4(CDXVII)], ainsi que de la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Égypte, à savoir le communiqué PSC/PR/COMM.(CCCLXXXIV) adopté en sa 384^{ème} réunion tenue le 5 juillet 2013, le communiqué de presse PSC/MIN/BR.2(CCCLXXXVII) adopté en sa 387^{ème} réunion tenue, au niveau ministériel, le 29 juillet 2013, le communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCXC) adopté en sa 390^{ème} réunion tenue le 16 août 2013, et le communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCCXCCCV) adopté en sa 395^{ème} réunion tenue le 13 septembre 2013;
3. **Réitère** la solidarité de l'UA avec le peuple égyptien, dont l'aspiration à la démocratie, à l'État de droit et au bien-être s'inscrit en droite ligne des instruments pertinents de l'UA. Le Conseil **réitère en outre** la détermination de l'UA, conformément à son devoir et à sa responsabilité envers tous ses États membres, à aider l'Égypte à relever les défis auxquels elle est confrontée dans un esprit panafricain et de recherche de solutions africaines aux problèmes africains;
4. **Félicite** la Présidente de la Commission pour les mesures prises dans le cadre du suivi de son communiqué PSC/PR/COMM. (CCCLXXXIV), notamment la mise en place diligente du Groupe de haut niveau pour l'Égypte. Le Conseil **félicite** également le Groupe et ses membres, à savoir l'ancien Président Alpha Oumar Konaré du Mali, l'ancien Président Festus Mogae du Botswana et l'ancien Premier Ministre Dileita Mohamed Dileita, pour leur engagement et leurs efforts dans l'accomplissement de leur mandat;
5. **Prend note** des interactions que le Groupe a eues avec les autorités intérimaires et les autres parties prenantes égyptiennes, ainsi qu'avec les acteurs internationaux, tel que reflété dans son rapport;
6. **Prend note également** des mesures prises par les autorités intérimaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route pour la transition qu'elles ont articulée le 3 juillet 2013, notamment l'adoption, par référendum tenu les 14 et 15 janvier 2014, d'une nouvelle Constitution et la décision de tenir des élections présidentielles suivies d'élections législatives dans un délai de 60 jours, ainsi que des autres développements survenus dans le pays au cours des derniers mois;

7. **Exhorte** les autorités intérimaires à assurer la participation la plus large possible aux prochaines élections, ainsi que leur organisation dans les conditions requises de liberté, de régularité et de transparence, conformément aux instruments pertinents de l'UA, notamment la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'interagir avec les autorités intérimaires égyptiennes sur les meilleures dispositions à prendre pour permettre à l'UA de suivre et d'observer le processus électoral sur la base des instruments pertinents de l'UA, y compris l'envoi de missions d'observateurs à long et à court termes;
8. **Attend avec intérêt** le parachèvement rapide du processus de restauration de l'ordre constitutionnel en Égypte et **exprime sa disposition**, conformément aux instruments pertinents de l'UA, à prendre les décisions nécessaires à cet égard, sur la base d'un rapport qui sera soumis au Conseil par le Groupe de haut niveau;
9. **Réitère** la conviction de l'UA sur la nécessité d'une réconciliation entre toutes les parties prenantes égyptiennes, afin de faire face, de manière durable, aux défis multidimensionnels auxquels leur pays est confronté, ainsi qu'à leurs causes sous-jacentes. À cet égard, le Conseil **réitère** son appel à toutes les parties prenantes égyptiennes pour qu'elles rejettent la violence, ainsi que sa ferme condamnation de tous les actes terroristes qu'aucune circonstance ne saurait justifier. Le Conseil **souligne également** la nécessité du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, conformément aux instruments pertinents de l'UA;
10. **Exprime son plein appui** au Groupe de haut niveau pour l'Égypte et lui **demande** de poursuivre activement la mise en œuvre de son mandat, **remercie** les autorités intérimaires égyptiennes pour avoir facilité les deux visites que le Groupe a effectuées en Égypte, ainsi que pour la pleine coopération qu'elles lui ont apportée sur le terrain, et **forme l'espoir** de la poursuite de cette coopération, afin de permettre au Groupe d'entreprendre, autant que de besoin, de nouvelles missions d'évaluation et de consultations en Égypte pour suivre les progrès accomplis sur la voie de la restauration de l'ordre constitutionnel et en faire rapport au Conseil;
11. **Demande** au Groupe de haut niveau de préparer et de lui soumettre, en temps utile, un rapport final sur l'accomplissement de son mandat, y compris une évaluation globale de la situation, les efforts déployés par l'UA et les défis rencontrés, ainsi que des recommandations sur les voies les meilleures pouvant permettre à l'UA, dans le futur, d'améliorer l'efficacité de sa réponse à des situations similaires;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2014-01-29

Peace and Security Council 416th Meeting 29 January 2014 at the Level Heads of State and Government Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5883>

Downloaded from African Union Common Repository